



## Questions de la CGT à la Direction IBM en ce qui concerne le projet KYNDRYL

1°) La consultation sur le PSE a eu lieu le 12 mai et la consultation KYNDRYL aura lieu fin mai.

Sur la forme : Les salariés ont été informés par la direction IBM dans un mail du 05/05/21  
« *Le processus d'information des représentants du personnel étant encore en cours, il ne nous sera possible de communiquer sur le détail des conditions collectives d'emploi qu'à l'issue de la procédure sociale prévue à ce jour le 19 mai 2021* »

En réalité le 19 mai a lieu le CSE-Central plénier et ne constitue donc pas la fin avec consultation des élus de la procédure sociale.

Sur le fond : Ce délai de deux semaines est trop court et intenable pour permettre aux salariés de GTS-IS de candidater à des postes de substitution dans le cadre du PDV.

CE procédé est manifestement déloyal et constitue une perte de chance.

La CGT demande un report conséquent de la consultation prévue fin mai.

2°) A ce jour le rapport partiel des experts communiqué aux organisations syndicales daté du 28 avril 2021 indique page 68 : « Vous disposez de trop peu d'éléments sur les futurs lieux et conditions de travail pour vous forger un avis éclairé. »

La CGT réclame toutes les informations précises et nécessaires en matière de périmètre, conditions de travail et autonomie pour l'entité transférée.

La CGT réclame le pro-forma du contrat commercial (accord de services de transition « back-office » à court terme généralement moins de deux ans) tel que les services de comptabilité, de fiscalité, juridique, informatique, infrastructures, commercial... tels que prévus « pour une période limitée de temps » page 22 du document d'information et consultation présenté en CSEC (document mis à jour le 23 mars 2021)

3°) Certaines des questions précises concernant l'autonomie ont été posées dans le cadre d'une alerte économique au CSE Central du 23 et 24/03/2021. Les élus n'ont toujours pas reçu de réponses précises ni exhaustives de la part de la direction.

- **Périmètre EXACT** du personnel concerné par le transfert : Nombre exact de salariés et leur nom

- Liste exacte des **éléments corporels et incorporels** de GTS-IS : serveurs de données, surface et nombre de bureaux, nombre exact et nom des clients, services comptable et juridique, service commercial, service admin, chiffre d'affaire et bénéfice etc...

- Contenu des accords de services de transition

- liste du personnel GTS concerné par le transfert et pourcentage de leur activité avec modalité de calcul

- liste du personnel non GTS-IS qui travaille à + de 50% sur GTS : transférés volontaires
- liste du personnel GTS-IS qui travaille à moins de 50% sur GTS-IS
- liste des clients et de leur poids financier respectif pour GTS-IS / KYNDRYL
- carnet de commandes et poids financier total de GTS-IS / KYNDRYL
- coût total de la masse salariale
- Kbis de KYNDRYL avec sa Raison sociale : SAS ? SARL ? SASU ? SA ?
- COMBIEN de Représentants du Personnel sont concernés et à quelle Organisation Syndicale appartiennent-ils ?
- Quel types d'actions les actionnaires IBM Corp toucheront après le transfert à KYNDRYL (AGA, stock-options, action NYSE / NASDAQ ?), au bout de combien de temps peuvent-ils vendre leurs actions KYNDRYL ?

4°) La concomitance des projet de PSE et de la cession GTS-IS à Kyndryl a complètement occulté le débat en ce qui concerne le transfert KYNDRYL.

La CGT demande que le planning de négociation et information consultation (projet de scission) débute après la fin complète de réalisation du projet de PSE.

5°) La CGT demande à connaître les modalités exactes de calcul du pourcentage d'activité et les critères de sélection des salariés concernés par le transfert qu'ils soient ou pas GTS-IS.

6°) A ce jour le 11/05/21 l'expertise du cabinet SEXTANT est toujours en cours. Ce rapport d'expertise ne pourra pas être exploité par les élus avant la consultation fin mai sur KYNDRYL. D'où une raison supplémentaire de prolonger le délai d'information du projet KYNDRYL.